



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Compte-rendu de la réunion du 30 Juin 2017

*Présents :* Monique GNAGNERI, Yolande GUEGUEN, Pierre GUIVARCH, Patrick JONOT, Raymonde LANDURE, Guy LE GOFF, Dany LE GUEN, Marie-Pierre MEL, Nicole MILBEO, Germaine SAOUT, Hélène SPARFEL, Paul TANINI

*Absents excusés :* Sophie LASCAULT, Marie-Thérèse LIRZIN, Franck MILBEO, Valérie PERHERIN

*Assistaient à la réunion :* Jean Noël LE LAY pour l'activité pétanque

*Début de réunion :* 22h50

## 1 Approbation du compte rendu de la réunion du 26 avril 2017

Patrick demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le compte rendu :

- Paul estime qu'il est trop édulcoré à son sens.
- Guy fait remarquer qu'une participation de 6 membres sur 14 est beaucoup trop faible pour prendre valablement des décisions.
- Pour éviter les oublis, certains membres proposent de faire un rappel 1 semaine avant la réunion.

En tenant compte de ces remarques, le procès verbal est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

## 2 Election du bureau

Un appel à candidatures est lancé pour l'ensemble des postes composant le bureau.

**+** pour le poste de **Président** : aucun candidat ne se présente d'emblée.

- Patrick JONOT finit par proposer sa candidature en précisant que ce sera sa dernière année de présidence.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 0 contre : 0 pour : à l'unanimité (12 voix)

**+** pour le poste de **Vice-Président** : Paul TANINI est d'accord pour poursuivre à ce poste.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 1 contre : 0 pour : 11 voix

➦ **pour le poste de trésorier** : Pierre GUIVARCH se porte candidat.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 0 contre : 0 pour : à l'unanimité (12 voix)

➦ **pour le poste de trésorier adjoint** : Monique GNAGNERI se porte candidate.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 0 contre : 0 pour : à l'unanimité (12 voix)

➦ **pour le poste de secrétaire** : après quelques échanges, Nicole MILBEO est d'accord de poursuivre dans sa fonction.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 0 contre : 0 pour : à l'unanimité (12 voix)

➦ **pour le poste de secrétaire adjoint** : Marie Thérèse LIRZIN a indiqué au Président qu'elle acceptait de se représenter.

Le vote donne les résultats suivants :

- abstention : 0 contre : 0 pour : à l'unanimité (12 voix)

### **3 Tarifs 2017-2018**

#### **3-1 Prix de la carte**

Paul indique qu'il a effectué quelques recherches sur les tarifs pratiqués dans les communes voisines : il en ressort que le prix de la carte est à 15 € partout mais qu'il existe un tarif réduit pour les moins de 16 ans et un tarif pour les personnes qui paient leur carte dans un autre foyer rural.

L'ensemble des membres est d'accord pour s'aligner sur ce dispositif. Les tarifs seront donc les suivants à la rentrée :

- carte du foyer : 15 €
- carte pour les – 16 ans (au 1<sup>er</sup> septembre) : 8 €
- participation des personnes cotisant à un autre foyer rural : 8 € (sur présentation de la carte)

### **3-2 Tarifs des activités : augmentation ou pas ?**

Paul préconise une augmentation pour la gymnastique adultes et enfants de 5 € en comparaison à ce qui se fait ailleurs (Garlan 1h : 50 € / Plougasnou 1h30 : 70 €)

Les membres sont d'accord pour augmenter la participation des adultes à 70 € contre 65 € (tarif stable depuis 3 ans) mais de maintenir celle des enfants au même niveau que l'année précédente au motif qu'il n'est pas souhaitable de diminuer la cotisation de la carte d'un côté et d'augmenter l'activité en parallèle.

Une proposition de tarif dégressif a également été émise pour les personnes qui rejoindraient l'activité de gymnastique à partir du 1<sup>er</sup> février : 40 € pour les adultes et 30 € pour les enfants. L'ensemble des membres présents valident cette proposition.

Pour l'activité pétanque, la cotisation sera nulle pour l'année à venir.

Pour l'aide scolaire, une participation de 5 € sera demandée par enfant.

Pour les autres activités, la cotisation reste identique à celle de l'année 2016-2017.

### **4 Petits doigts malins : devenir de l'activité**

Cette année l'activité a été assez compliquée à gérer : le nombre d'enfants (5 en début d'année) est descendu à 3 voire 1 en fin d'année, ce qui limite la motivation.

Sur ce point, Nicole et Marie-Thérèse s'interrogent sur leur participation l'an prochain invoquant une certaine lassitude et un besoin de sang neuf.

Germaine se propose de rejoindre l'équipe à la rentrée, ce qui remotive les troupes.

Monique indique que Claudia pourrait aussi enrichir les ateliers de son expertise artistique.

L'activité sera donc reproposée à la rentrée.

La dénomination de l'activité serait peut-être à revoir : à réfléchir.

### **5 Activité aide scolaire : le point**

Paul présente le projet tel qu'il résulte de la concertation avec les différents intervenants : commune / école / collège / foyer / bénévoles.

## **5-1 Pour les élèves du primaire**

- L'activité aura lieu dans les locaux de l'école
- 6 bénévoles se sont proposés
- Le rythme scolaire des 4,5 jours est maintenu pour l'année à venir
- Les jours retenus : lundi soir, mardi soir, jeudi soir
- La salle permet d'accueillir 8 à 10 enfants
- 2 séances d'1/2 h consécutives par soir : ceux qui ne vont pas à la garderie seront dans le premier groupe
- Les séances auront lieu à la fin de l'école (après une pause goûter bien entendu)
- Les bénévoles seront toujours en binôme
- Le foyer rural aura la responsabilité des enfants pendant la période de l'aide scolaire y compris le quart d'heure de pause avant le début du premier groupe si les enfants sont dans la salle dédiée.

## **5-2 Pour les élèves du secondaire de la 6ème à la 3ème**

- L'activité aura lieu à la salle Plijadur à partir de 17h30 (cela correspond à l'arrivée des cars scolaires de Lanmeur et d'ailleurs) les lundis, mardis et jeudis.
- Durée : 1 h
- Les bénévoles seront en binôme et interviendront sur toutes les matières.
- L'aide se fera sous forme de tutorat : les mêmes enfants seront affectés aux mêmes bénévoles (1 bénévole pour 2-3 enfants)
- Il s'agit d'une aide à la scolarité et non d'un soutien scolaire
- La principale du collège de Lanmeur a proposé son aide pour la réussite du projet

Divers documents vont être préparés pour contractualiser cette activité et préciser les contours des responsabilités :

- Une charte de l'aide scolaire définissant l'engagement de l'élève, des parents et du foyer rural.
- Une charte concrétisant le lien entre le bénévole et le foyer rural sera également écrite.
- Une fiche d'inscription

Les écoles vont communiquer sur le sujet pour présenter l'activité.

L'activité débutera à partir de la deuxième quinzaine de septembre.

## **6 Certificats médicaux**

En France, le principe général veut que la pratique sportive soit soumise à la production annuelle d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication. Ce lien entre le champ médical et la sphère sportive s'inscrit dans une logique de santé publique à laquelle le Foyer Rural de Garlan souscrit pleinement.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, la législation sur le Certificat Médical attestant l'absence de contre-indication a changé. Ces changements impactent notre fonctionnement au sein du sport en milieu rural.

Pour délivrer une licence sportive, un certificat médical de moins de 1 an est obligatoire quelle que soit la nature de la pratique.

La durée de validité du certificat médical est de 3 ans, mais pour que le certificat médical soit valable 3 ans, il faut que sur cette période de 3 ans et chaque année, le licencié :

- Renouvelle sa licence.

- Remette une attestation de santé relative au questionnaire du ministère des sports (en aucun cas le questionnaire lui-même).

Le Foyer rural doit garder les attestations de santé pendant toute la durée de validité du certificat médical (3 ans) et le certificat médical pendant 6 ans.

En conséquence.

- Pour toute activité sportive il conviendra désormais de présenter obligatoirement un certificat médical de moins d'un an pour la pratique de la gymnastique, de la danse country ou de la randonnée pédestre.
- Celui-ci peut être valable 3 ans à condition que le licencié remette chaque année une attestation de santé en complétant un questionnaire remis.

## **7 Inscriptions 2017/2018**

Comme l'an passé, une permanence est prévue le vendredi 8 septembre (16h30-19h) et le samedi 9 septembre (10h-12h).

## **8 Nouveau projet : sorties culturelles, artistiques et sportives**

Suite à discussions et échanges, le Conseil d'Administration autorise l'équipe à continuer à creuser sur le sujet.

Monique se propose pour chercher des subventions .

Un questionnaire sera remis à la population garlanaise avec le bulletin municipal pour tenter de recueillir les souhaits des uns et des autres.

## **9 Questions diverses**

- Existence d'un compte au crédit mutuel de Bretagne  
En plus du compte et du livret à La Banque Postale (LBP), il existe un compte non actif au Crédit Mutuel de Bretagne (CMB).  
L'avis du Conseil d'Administration est demandé pour savoir si l'on conserve les 2 comptes ou si l'on clôture l'un d'entre eux.  
Après discussion, il est décidé d'opter pour le rapatriement du solde du CMB sur le compte de LBP.

**La prochaine réunion du Conseil d'Administration est fixée  
au vendredi 1<sup>er</sup> septembre à 20 heures**

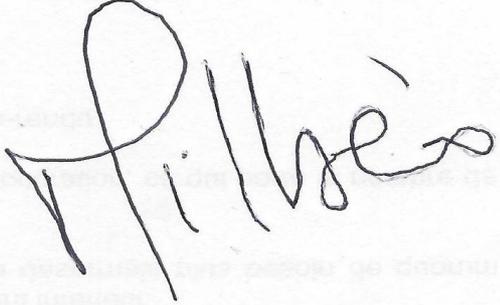
Fait à GARLAN, le 26 juillet 2017

P/Le Président  
Le Vice-Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Tanini', written in a cursive style with several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul TANINI

La secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Nicole Milbeo', written in a cursive style with a large initial 'N' and 'M'.

Nicole MILBEO